



## concurrency deloyal apres licenciement eco?

Par **makkara**, le **04/09/2009** à **18:40**

Bonjour

voici mon problème

j'ai été licenciée économiquement en 2009

je suis dans une branche où il y a peu de contrat, j'ai donc décidé de me lancer en indépendante, et de chercher un emploi à temps partiel à côté

j'ai créé mon activité mi juillet et signé un cdd à temps complet mi août

le but de mon auto entreprise est de m'apporter un revenu supplémentaire et de continuer à faire ce que j'aime

bref, depuis que mon site internet est en ligne et visible, mon ancien patron, (qui a recréé une activité similaire) me menace!

Dans quelle mesure ai-je le droit de démarcher en toute liberté d'anciens clients?

(mon ancienne entreprise a été liquidée, et il y a eu un repreneur qui a acquis la société sur la base du prix fixé par l'huissier)

je ne sais plus quoi faire, je n'ai jamais eu l'impression de faire quelque chose de mal, et je suis loin de lui faire de l'ombre (rachat par un grand groupe)

de plus je n'ai jamais facturé d'anciens clients de cette société...

je ne sais pas si je peux continuer à travailler ou si je dois tout stopper?

est-ce du bluff?

merci de votre aide